



3. CONCEPTS

3.1 L'organisation spatiale

En raison du caractère naturel du site et des besoins en équipements récréatifs pour les résidents du secteur, nous privilégions une organisation spatiale passant d'une pratique d'activités intensives à extensives pour l'aménagement du site. La progression sur le site s'effectue par une succession de chambres, issues de la conservation des alignements d'arbres existants.

L'ensemble du parc Philippe-Laheurte et des espaces verts adjacents forment le futur réseau d'espaces verts du quartier Nouveau Saint-Laurent. Leur cohérence et leur continuité sont assurées non seulement par leur proximité et leurs contacts physique et visuel mais également par leur mise en relation par une piste cyclable multifonctionnelle.

La configuration du parc Philippe-Laheurte et son positionnement dans l'Arrondissement Saint-Laurent permettent d'établir un lien privilégié entre les quartiers Bois-Franc et Nouveau Saint-Laurent. Cette situation lui confère aussi le rôle de zone tampon entre les secteurs industriel et résidentiel.

Site 1.

Pôle central du réseau vert, le site 1 se veut un noyau rassembleur. Il offre une diversité d'ambiance et d'activités pour tous. Il offre aux résidents et travailleurs des espaces dédiés à la récréation, à la détente et à la préservation de diverses composantes intéressantes du cadre paysager en place.

Site 2.

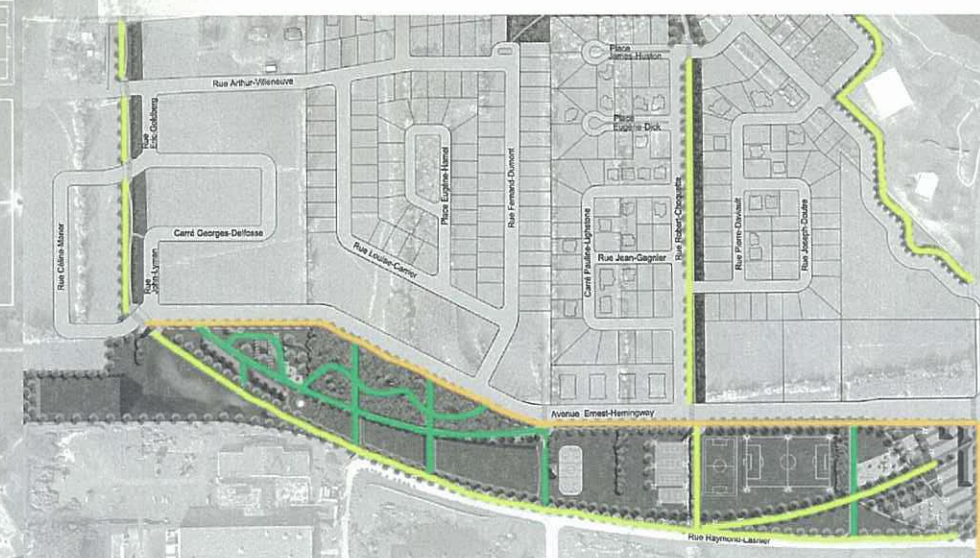
Faisant la liaison entre le parc Philippe-Laheurte et le parc Dr.-Bernard-Paquet, le site 2 est avant tout un parcours cyclable et piéton. Il établit des liens entre le secteur résidentiel et les deux parcs de quartier existants. La présence d'un bâtiment patrimonial à l'intersection du chemin Bois-Franc ajoute à l'intérêt du site.

Site 3.

Le site 3 met en valeur le bois existant ainsi que les ruines d'un bâtiment présent sur le site. Il agit à titre de lieu d'interprétation de l'occupation agricole d'antan. Il doit aussi répondre aux besoins en équipements récréatifs des citoyens du voisinage. On prévoit l'installation d'aires de jeux pour enfants.

Site 4.

Le site 4 se veut une zone tampon végétalisée entre le golf et la rue. Il marque la limite nord du secteur résidentiel. Une piste assure le lien entre le boulevard Cavendish et le parc Dr.-Bernard-Paquet.



- PISTE CYCLABLE
- SENTIER POLYVALENT
- SENTIER PIÉTON

3.2 Le programme

Le programme d'aménagement du site 1 est subdivisé en 5 grands secteurs :

LES PÔLES D'ACTIVITÉS INTENSIVES :

(activités sportives, vélo, accueil, infrastructures et équipements lourds)

SECTEUR 1. La place publique

- Un bâtiment d'accueil (superficie à déterminer selon le programme);
- Une place publique.

SECTEUR 2. Les aires de jeu

- Une aire de jeux pour les enfants 2-5 ans;
- Une aire de jeux pour les enfants 6-12 ans;
- Une aire de jeux pour les aînés (pétanque, galet, etc.);
- Un terrain de volley-ball de plage;
- Une aire de jeux d'eau et/ou une piscine.

SECTEUR 3. Le pôle sportif

- Un terrain de soccer, éclairé, irrigué en gazon naturel de 65 m x 110 m;
- Un terrain de soccer à sept (7) joueurs irrigué mais non-éclairé;
- Un terrain de basketball;
- Trois terrains de tennis;

LES PÔLES D'ACTIVITÉS EXTENSIVES :

(promenade, observation, interprétation, conservation et mise en valeur du milieu naturel)

SECTEUR 4. La plaine polyvalente

- Une plaine gazonnée;
- Une surface de hockey permanente;
- Un pavillon de service.

SECTEUR 5. Le bois, les bassins et les jardins

- Des bassins de rétention aménagés;
- Des jardins incluant un arboretum;
- Un bassin d'eau avec fontaine;
- Un gazebo;
- Une petite aire de jeux 2-5 ans avec bloc de services;
- Un parc canin;
- Un réseau de sentiers multifonctionnels;
- Un lien cyclable entre les différents espaces verts adjacents au parc Philippe-Laheurte;
- Des buttes à glissade.

Le programme d'aménagement des sites 2 et 4 consiste en;

- Une piste polyvalente aménagée.

Le programme d'aménagement du site 3 comprend ;

- Une mise en valeur des ruines et du bois;
- Une aire de jeux 2-5 ans;
- Une aire de jeux 6-12 ans;
- Un lien polyvalent nord-sud avec le parc Philippe-Laheurte.

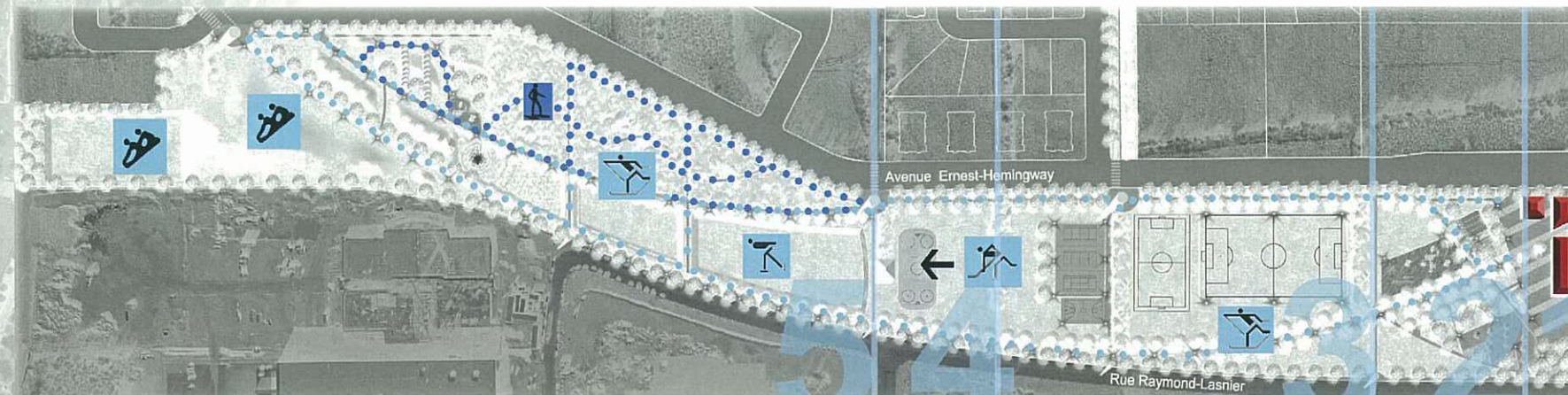
3.3 Les aménagements

3.3.1 Aménagement du parc Philippe-Laheurte (site 1)

L'ensemble du site est traité de façon à offrir une programmation en complémentarité et en interaction avec les espaces verts adjacents. Ainsi, une plantation arborescente continue et l'implantation de sentiers multifonctionnels assurent un lien est-ouest du parc Philippe-Laheurte. La prolongation de la piste multifonctionnelle avec les espaces verts adjacents et l'adoption d'un traitement végétal uniforme permettent de mettre en réseau chacun de ces espaces.

De plus, un réseau de sentiers piétonniers nord-sud assure les liaisons entre le quartier résidentiel et le secteur industriel aux divers secteurs du parc. De façon générale, le sentier crée une boucle afin de constituer un circuit de promenade sur l'ensemble du site. Notons que des appareils d'éclairage, en bordure des principaux sentiers, assurent la sécurité des utilisateurs. Des éléments architecturaux d'appel marquent les entrées du parc et sont repris comme élément de signalisation pour l'ensemble des espaces verts adjacents.

En hiver, le parc Philippe-Laheurte devient un pôle pour la pratique d'activités hivernales. La patinoire multifonctionnelle se transforme en patinoire de hockey sur glace, le grand bassin de rétention en surface pour patinage libre, la piste cyclable devient un circuit de ski de fond et les sentiers aménagés dans le bois peuvent être appropriés par les promeneurs en raquettes. Une fois couvertes de neige, les différentes modulations topographiques permettent de s'adonner à la glissade.



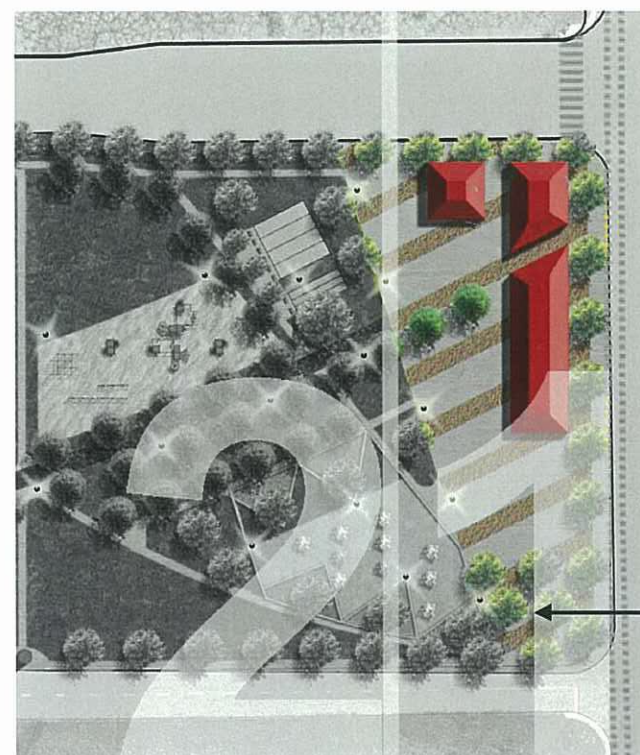
L'ensemble formé du bâtiment, de la place et des jeux participant à la mise en scène dynamique du lieu en rive de l'axe principal, soit le boulevard Cavendish. Ainsi, nous proposons les interventions suivantes :

SECTEUR 1. La place publique

Située à l'intersection de l'avenue Ernest-Hemingway et du boulevard Cavendish, la place publique se veut une vitrine pour le parc, un lieu de rencontre tout désigné pour la socialisation et la convivialité.

On y retrouve un bâtiment d'accueil permettant la tenue d'activités à caractère social, culturel ou communautaire. Incluant un café, le bâtiment s'insère à même la programmation de la place publique en devenant un point de rencontre et d'échange pour les citoyens de tous âges.

Un traitement minéral au sol offre un vaste espace libre et ouvert. Ce type de traitement offre l'espace nécessaire à la présence d'amuseurs publics ou la tenue de fêtes en plein-air.

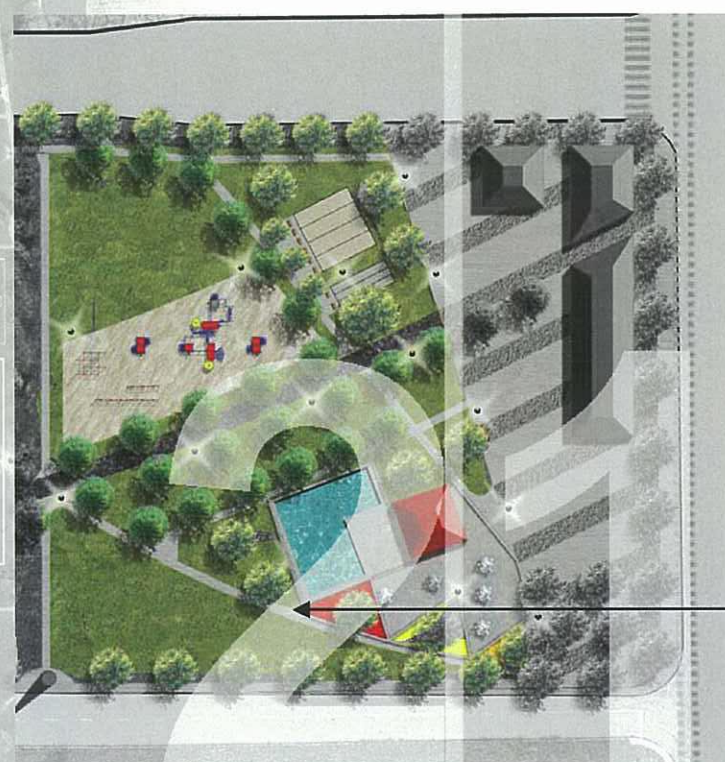


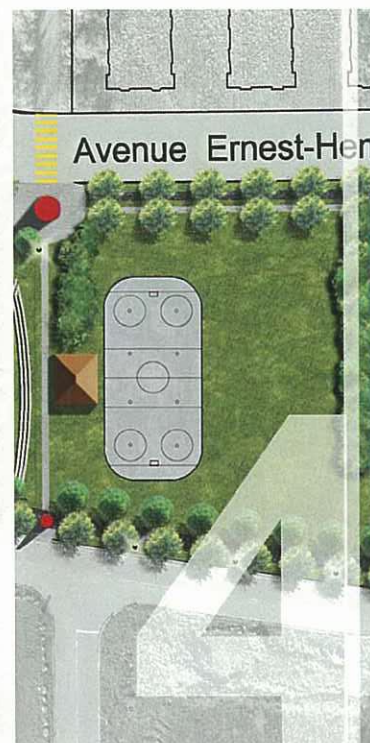
SECTEUR 2. Les aires de jeu

La configuration de la place permet des installations aquatiques, au traitement très architectural, qui ne nécessitent aucune surveillance majeure comme les jeux d'eau.

Des aires de jeu pour enfants d'âges scolaires et préscolaires, une aire de jeux pour les aînés (pétanque, galet, etc.) ainsi qu'un terrain de volley-ball de plage constituent l'arrière-cours du bâtiment d'accueil.

Une alternative propose la mise en place d'une piscine extérieure, incluant possiblement un bassin de plongeon et un bâtiment intégrant les services requis et la mécanique inhérente.





SECTEUR 3. Le pôle sportif

Ce secteur est composé de deux terrains de soccer (irrigué et éclairé dans le cas du soccer à onze, d'un terrain de basketball et de trois terrains de tennis. Regroupés dans un même secteur, ils agissent en synergie et génèrent une ambiance plus stimulante et dynamique. Toutefois, en raison de la présence rapprochée de résidences, une évaluation, lors du design final, de l'éclairage envisagé devra être menée afin d'éviter les conflits et limiter les nuisances auprès des citoyens riverains au parc.

SECTEUR 4. La plaine polyvalente

La conservation d'une aire ouverte et gazonnée constitue un élément essentiel au centre du parc. Cette plaine de jeux libres offre une grande superficie propice à la tenue de spectacles, de fêtes et de pique-niques. À la fois aire de détente et récréative, elle se prête à la pratique du tai-chi comme aux bains de soleil et autres activités spontanées. Adjacente à la plaine de jeux libres, la patinoire multifonctionnelle permet de pratiquer le hockey été comme hiver.



SECTEUR 5. Le bois, les bassins et les jardins

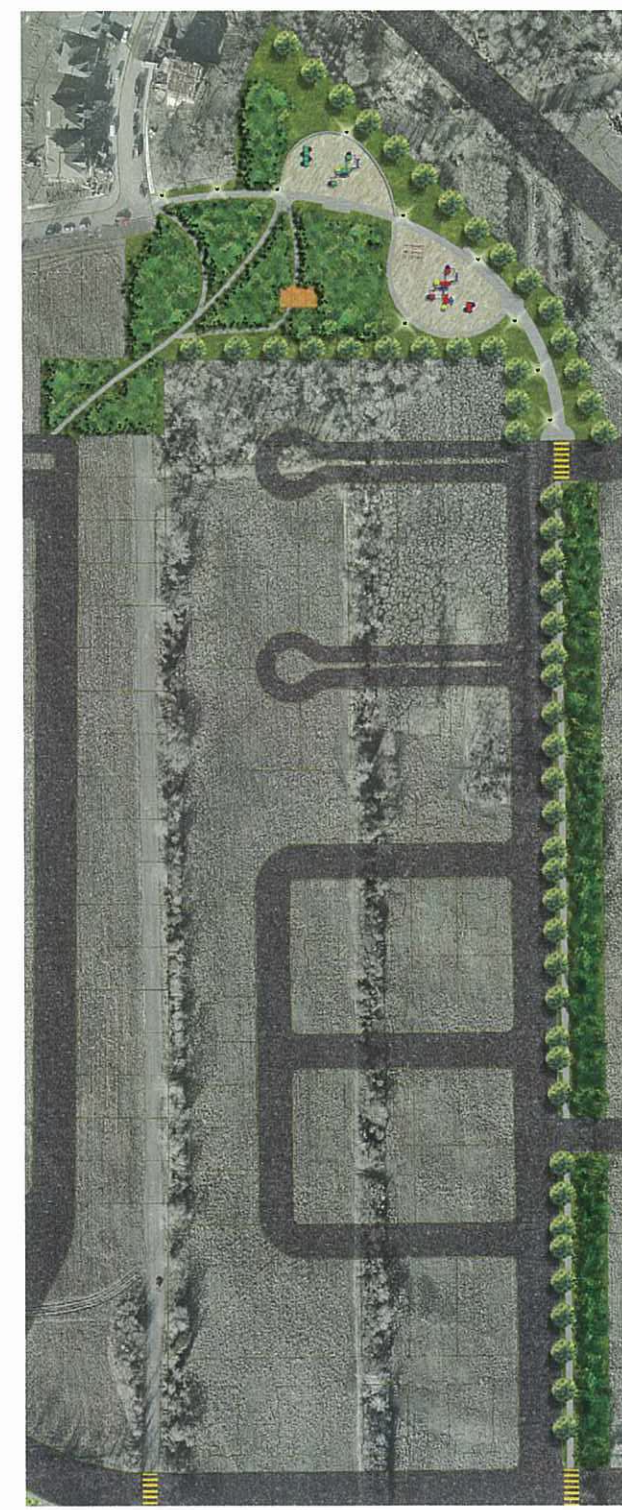
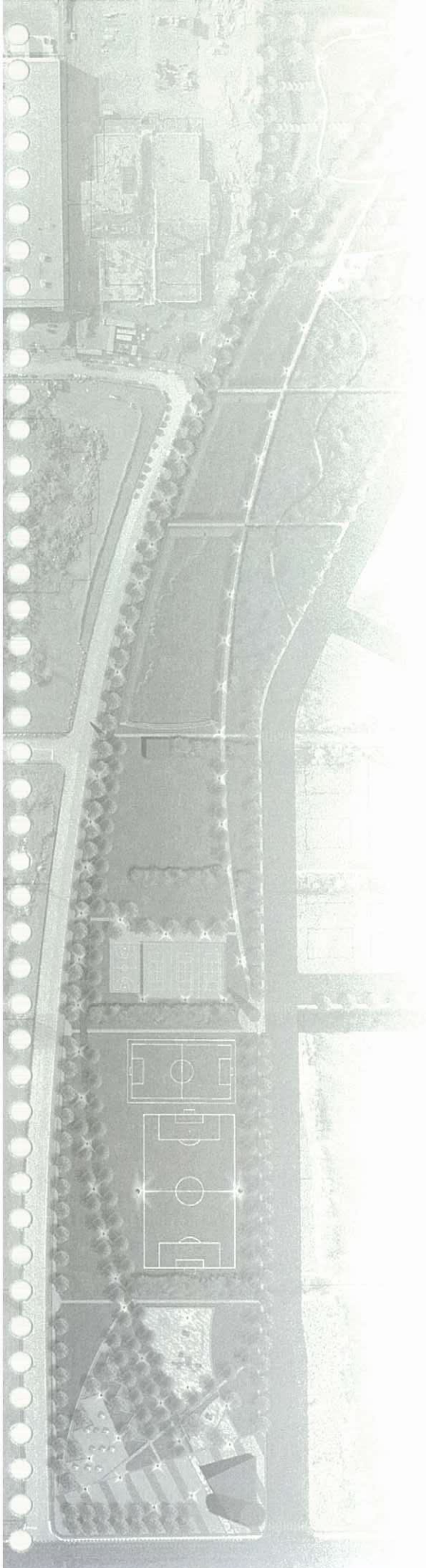
Ce secteur inclut la conservation et la mise en valeur du secteur boisé (A) dans son état actuel. Des sentiers en poussière de pierre y sont aménagés afin d'offrir des activités de promenade et d'observation en milieu naturel. Une bonification arborescente est à prévoir afin de densifier le bois.

La forme des bassins de rétention (B) emprunte leur configuration au plan d'ensemble. La pente située du côté nord des bassins présente un faible degré d'inclinaison alors qu'une clôture délimite le côté sud. D'une profondeur de 3 mètres, ils accueillent la programmation hivernale du site. Lors de la période estivale, de légers aménagements permettent de profiter de ces larges plages gazonnées.

Par ailleurs, le bassin de rétention situé à l'extrémité ouest du site est aménagé en parc canin. Un abreuvoir pour les chiens y est aussi implanté. Afin de maximiser la visibilité et la sécurité de cet espace, l'accès à cette portion du parc s'effectue via une pente douce graduelle à proximité de l'avenue Ernest-Hemingway. Une modulation topographique est aménagée du côté sud afin de pratiquer la glissade en saison hivernale.

La portion ouest du site (C) est occupée par un jardin légèrement modulé où se trouve des plantations ornementales et une modulation topographique au travers duquel s'insèrent quelques sentiers et un éclairage d'ambiance. Des équipements de jeu pour enfants 2-5 ans et un bloc sanitaire se trouvent aussi dans ce secteur afin de répondre aux besoins des résidents du secteur sud-ouest du Nouveau Saint-Laurent

Enfin, le secteur (D) comprend un gazebo situé à proximité d'un plan d'eau avec fontaine.



3.3.2 Aménagement du site 2

Le site 2 offrira une piste polyvalente cyclable et piétonne. Il crée un lien entre le parc Bernard-Paquet et le parc Philippe-Laheurte en devenir. Fortement végétalisé, ce corridor vert offrira des aires de repos le long de son parcours et sera doté d'un éclairage fonctionnel adéquat.

3.3.3 Aménagement du site 3

Le bois actuel fait l'objet de mesures de conservation importantes au sein de ce site. En raison de travaux de construction, de nombreux arbres ont été endommagés et détruits. Les clairières ainsi créées ont été aménagées en aires de jeu. Une bonification du cadre arborescent est à envisager en pourtour du site. Les ruines du bâtiment présentes sur le site font l'objet d'une mise en valeur et peuvent servir de lieux de détente et d'interprétation.





3.3.4 Aménagement du site 4

Le site 4 offre une zone tampon entre le Golf Challenger et le secteur résidentiel. Des massifs arbustifs et un alignement d'arbres viennent encadrer la piste. Tout comme le site 2, il offrira une piste polyvalente cyclable et piétonne éclairée. Ce secteur permettra de relier les parcs Dr.-Bernard-Paquet et Guillaume-Bruneau au réseau cyclable principal de l'Arrondissement.

